

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE CONSEIL DU CCAS
DU 06 Octobre 2020 à 19 h 30**

L'an deux mil vingt, le six du mois d'octobre, à dix-neuf heures trente, le CCAS de la commune de Saint Clair sur les Monts, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mario DEMAZIERES, Président.

Etaient présents : Mmes Martine ALAVOINE, Mauricette CANU, Claudine RAILLOT, Liliane SIMEON, Valérie LECARPENTIER, et Mrs Dominique DUHAMEL, Michel MENN, Alain LEMIEUX.

Absentes excusées : Mmes Jocelyne CHERIET pouvoir à Claudine RAILLOT, Aurélie LEMIEUX pouvoir à Claudine RAILLOT, Catherine DANGER, Valérie MARTIN, Mr Christophe CLEMENT.

Procès-verbal

Le procès-verbal du 23 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

D 08 2020 – DECISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Président du CCAS informe les membres qu'une aide exceptionnelle a été accordée durant le confinement Mr et Mme CHOUQUET pour l'achat de denrée alimentaire suite à la fermeture de la banque alimentaire d'Yvetot.

Cette aide s'est élevée à 150 € sous forme d'un bon à utiliser chez Leclerc Yvetot.

De ce fait, le Budget 2020 présente un dépassement de crédit de 130 €, ce qui oblige de réaliser une décision modificative, c'est-à-dire de réaliser une opération financière sur les comptes du budget CCAS, à savoir ;

CREDITS A OUVRIR					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	65	6561		Secours	200,00
Total						200,00 €
CREDITS A REDUIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	011	60623		Alimentation	-200,00
Total						-200,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	65	6561		Secours	200,00
Total						200,00 €
CREDITS A REDUIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	011	60623		Alimentation	-200,00
Total						-200,00 €

Adopté à l'unanimité

Présent : 08	Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

REPAS DES ANCIENS

Suite aux conditions actuelle sanitaire Mr le Maire a fait parvenir un courrier informant les personnes de 65 ans et plus que le repas annuel offert par le CCAS est annulé.

D 09 2020 - COLIS DES ANCIENS :

Un colis « Escapade Gourmande » a été présenté à l'ensemble des membres du CCAS par la société LAREDY. Après discussion les membres du CCAS ont voté à l'unanimité pour ce colis.

Les colis seront commandés auprès de la société Paul LAREDY, par la secrétaire de Mairie, soit :

- 34 colis simple à 20 € l'unité
- 20 colis double à 28 € l'unité

La livraison des colis se fera la semaine 50 à la mairie.

Adopté à l'unanimité.

Présent : 08	Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

GALETTES DES ROIS

La galette des rois est fixée au 10 janvier 2021.

La condition d'âge est fixée à 65 ans.

Les membres décideront de maintenir la galette des rois au regard de la situation sanitaire.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45

Mario DEMAZIERES, Président du CCAS	Claudine RAILLOT, Vice-Présidente du CCAS	Martine ALAVOINE, Membre CCAS
<i>Absente excusée</i>	<i>Absente excusée</i>	<i>Absent excusé</i>
Mauricette CANU, Membre CCAS	Jocelyne CHERIET, Membre CCAS	Christophe CLEMENT Membre CCAS
Dominique DUHAMEL, Membre CCAS	Alain LEMIEUX, Membre CCAS	<i>Absente excusée</i> Aurélie LEMIEUX Membre CCAS
Valérie LECARPENTIER, Membre CCAS	<i>Absente excusée</i> Valérie MARTIN, Membre CCAS	Michel MENN, Membre CCAS
Liliane SIMEON Membre CCAS	<i>Absente excusée</i> Catherine DANGER Membre CCAS	